



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

UNE AIDE DE 50€*
POUR S'INSCRIRE
DANS UN CLUB SPORTIF

Pour les jeunes
de 6 à 17 ans révolus
qui bénéficient
de l'allocation de rentrée
scolaire ou de l'allocation
d'éducation de l'enfant
handicapé...

et, c'est nouveau,
les adultes de 16 à 30 ans
qui perçoivent l'allocation
aux adultes handicapés.

**Le Pass'Sport est valable
jusqu'à fin février 2022**

sports.gouv.fr/pass-sport

* Cumulable avec les aides des collectivités locales.

